

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 FEVRIER 2024

Présents : V. ARRIGHINO, S. COMBE, E. DEMONCHEAUX, O. DUMAS, E. FERNANDEZ, C. JACQUOT, D. PICCHIONI, R. PASSELANDE, P. ROBERT, J-L SOZET, A. TURC

PRESENTATION DE LA DEMARCHE ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

Mélanie Cornet, écologue, a été sollicitée afin d'organiser une présentation des Atlas de la Biodiversité Communale (démarche ABC). L'atlas est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire et d'établir un plan d'actions pluriannuel pour préserver la biodiversité.

Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un ABC est donc un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

Le coût pour la commune serait de 35 à 40.000€ subventionné à hauteur de 80% (soit un reste à charge de 7 à 8.000€ pour la commune). La décision finale sera prise après réception des devis.

PROPOSITION DE RENOVATION DU PARC D'ECLAIRAGE

TE38 a été sollicité afin de prévoir la rénovation du parc d'éclairage en led. Cette rénovation doit permettre la réduction des pannes ainsi que la diminution de la consommation énergétique sur le secteur nord de la commune.

Après ces travaux, il resterait une phase de travaux à engager en 2025 centrée sur le quartier de la Ville.

Le devis total pour le changement de 3 armoires et de 59 points lumineux s'élève à 41.064€ TTC subventionné à hauteur de 48%, soit un reste à charge pour la commune de 17.324€ TTC.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité.

POINT D'AVANCEMENT SUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA CHAUDIERE COMMUNALE

Un audit énergétique a été commandé au cabinet Innoptim en 2023. Leur rapport a été présenté à la commission Travaux en décembre 2024.

Il en ressort que les bâtiments de l'école et de la mairie sont bien isolés même s'il reste des pistes d'optimisation. Il est par ailleurs préconisé l'installation d'un chauffage commun à l'école et à la mairie via des granules de bois avec les projections suivantes.

Les prévisions seraient les suivantes :

- Pour la mairie : une facture de chauffage estimée à 1.378€ / an (contre 2.681€ / an actuellement) avec des travaux estimés à 19.520€
- Pour l'école : une facture de chauffage estimée à 1.854€ / an (contre 4.341€ / an actuellement) avec des travaux estimés à 26.342€

Afin d'optimiser au mieux les demandes de subvention sur ces projets, il est proposé de reporter ces travaux à 2025. Une vérification doit également être engagée sur le prix du tonnage de granules.

CONVENTIONNEMENT SUR LE « SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME »

Une convention a été signée en juillet 2015 afin de définir les modalités de travail entre la Communauté de Communes de la Matheysine et la commune dans le cadre des instructions des documents d'urbanisme.

Après une première mise à jour en 2019, 2022 a été marqué par l'instauration de la saisine par voie électronique et l'instruction dématérialisée ainsi qu'une réforme de la taxe d'aménagement.

La présente convention a donc pour objet d'actualiser la convention initiale aux vues de ces nouvelles modifications.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité.

POINT D'AVANCEMENT SUR LA RENOVATION DE L'ANCIENNE ECOLE DE LA VILLE

Suite à l'accident de l'architecte de la Commune, les travaux de rénovation de l'ancienne école de la Ville ont été mis en pause.

Il est aujourd'hui proposé de partir sur une nouvelle réflexion, à savoir l'installation d'un commerce en rez-de-chaussée et d'un logement à l'étage. Les subventions concernant l'espace de co-working ayant été refusées. Le logement à l'étage pourra aussi bien servir pour faciliter l'installation d'un commerçant que pour pallier le manque de logements sociaux sur le territoire.

Les documents de consultation des entreprises étaient pré-rédigés, il ne resterait qu'à modifier le contrat de maîtrise d'œuvre signé initialement ainsi que les plans (à la marge) et la consultation pourrait être lancée.

Le chiffrage de l'opération se décomposerait comme suit :

Coût des travaux HT	604.604 €
• Subvention Département (50 %)	132.000 €
• Subvention D.E.T.R. et D.S.I.L (25 % de 604.604 €)	151.151 €
• Subvention au titre des économies d'énergie	28.350 €
• Autofinancement (48 %)	293.103 €
Total	604.604 €

Ce montant de travaux inclue la rénovation intérieure et extérieure du bâtiment, l'installation d'une cuisine pour le commerce ainsi que la création d'un terrain de boules et de toilettes publiques accessibles aux personnes à mobilité réduite à l'extérieur du bâtiment mais ne comprends pas le coût de l'aménagement de l'étage en logement.

Il est demandé au Conseil de valider ce nouveau projet ainsi que ce plan de financement dans le cadre des demandes de subvention.

Résultat du vote : 2 Abstentions – 9 Pour.

PROPOSITION CONCERNANT LA CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR A LA PROTECTION SOCIALE ET A LA PREVOYANCE DES AGENTS COMMUNAUX.

La Commune a l'obligation de contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire des agents pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident.
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

Concernant le risque prévoyance, la commune aura l'obligation de participer financièrement à la souscription de cette garantie à compter du 1^{er} janvier 2025 avec les précisions suivantes :

- Montant minimal actuel : 7€
- Montant prévu en 2025 : 17€50 (soit un coût supplémentaire d'environ 1.100€)

Le dispositif réglementaire prévoit que le versement pourra se faire :

- Soit via un contrat de mutuelle labellisé dont le choix est librement fait par l'agent.
- Soit via une convention de participation signée entre l'employeur et une mutuelle (et dont la mise en concurrence peut s'effectuer soit par la commune soit par le centre de gestion).

Il est proposé de rejoindre la démarche de conventionnement avec le centre de gestion, tout en sachant que si celle-ci n'apparaissait pas satisfaisante, la commune garde le droit de se retirer de la convention.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité.

OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet de voter l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement, avant le vote du budget 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2023.

Ces crédits seront repris dans le budget 2024 et doivent permettre de disposer de crédits pour commencer les premières opérations d'investissement.

Aux vues des ouvertures de crédit 2023, il est proposé le vote suivant :

Chapitre	Crédits votés en 2023	Montant proposé en ouverture anticipée
20	16.820	4.200

Résultat du vote : Pour à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

• Arrêt des zonages d'assainissement

La Commune doit délimiter et approuver le zonage de l'assainissement – volet eaux pluviales et eaux usées.

Ce zonage a pour effet de délimiter :

- Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.
- Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Le Maire à soumettre à enquête publique le dossier du zonage d'assainissement -volet eaux pluviales et eaux usées ainsi élaboré, en même temps que le PLU de la Commune.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité.

• Point d'avancée sur le PLU

Le commissaire enquêteur a été nommé. L'enquête publique devrait commencer début mars.

• Point d'avancée sur les travaux de la RD529

Les services de la Préfecture ont acté la demande de maintien de la subvention DETR pour l'année 2024.

Une réunion de préparation de chantier est prévue le 8 février prochain en présence du maître d'œuvre, du titulaire du marché ainsi que de la société SPIE.

• Création piste forestière Notre-Dame de Commiers

Suite à la hausse des coûts et à l'évolution de la réglementation, la commune de Notre Dame de Commiers a souhaité abandonner son projet de création de piste forestière.

• Prime pouvoir d'achat

Il est proposé d'inscrire au prochain budget l'octroi de la prime pouvoir d'achat pour les agents de la commune. Cette prime a pour vocation de soutenir les agents face à l'inflation. Son montant s'échelonne en fonction des revenus perçus et est proratisé en fonction du temps de travail :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Son vote fera l'objet d'une délibération formelle après saisine de l'organisme compétent auprès du centre de gestion.

• Autres informations diverses

Un devis pour le remplacement de 9 décorations de Noël a été signé pour un montant inférieur à 2.000€ HT.

Une première réunion concernant l'octroi des aides communales a eu lieu. D'autres réunions sont nécessaires afin de finaliser le projet ainsi que le budget à prévoir.

Une nouvelle association est créée sur Monteynard : le CAR (Club Auto Rétro) qui a pour volonté l'organisation de manifestations et de rassemblements de voitures anciennes.

Une réflexion va être menée sur une deuxième phase d'aménagements autour de la salle polyvalente avec notamment la création d'un city.

La journée de nettoyage de la Commune est prévue le samedi 23 mars.

Le décalage des travaux de sécurisation de la RD529, puis la difficulté d'effectuer du marquage pendant l'hiver ont rendu difficile la planification du renouvellement du marquage au sol.

Bien que les travaux de sécurisation doivent commencer au printemps, la mairie a décidé de commander cette opération afin de faciliter la circulation des voitures par temps de brouillard.

Des familles ont sollicité la Commune concernant l'allongement des horaires de garderie. Après discussion, la Commune ne souhaite pas donner suite dans l'immédiat à cette demande.

Les prochains Conseils Municipaux sont prévus le 11 mars puis le 8 avril à 19h00.

L'ordre du jour épuisé, le Maire a levé la séance.